

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE
LA CAISSE DES ECOLES
DE REILLANNE**

Séance du 1^{er} avril 2025 (N°2/2024)

La Commission Administrative de la caisse des écoles s'est réunie le 1^{er} avril 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CASSINI, Président de la Caisse des Ecoles de Reillanne. La convocation a été envoyée le 17 Mar 2025.

Présents : Jean-Paul CASSINI, Muriel LAVAUT, Amandine PETIT, Elodie DUFOUR, Cécile ABBAS, Marion BETOUL, Nathalie ARZOUIAN (Directrice école)

Absent excusé : MONGIN Florian,

Absents : Fanny LABESOULHE, Virginie Villette, Mas Casula Alexandra

Secrétaire de séance : Muriel LAVAUT

Objet : Approbation du Compte Financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la caisse des écoles

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune,

Considérant que le CFU est une procédure unique entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce CFU remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles **décide** à l'unanimité

- 1- De voter le Compte financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter le comptes somme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	prévu :	83 123.04 €	réalisé :	75 135.21 €
Recettes :	prévu :	75 000.00 €	réalisé :	93 483.34 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement : 18 348.13 € €

- 2- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 1^{er} avril 2025

Jean Paul CASSINI
Président de la Caisse des Ecoles



Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

004-210401600-DE_002CE_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
REILLANNE - Commune

Délibération N° DE_001CE_2025

OBJET :

Délibération sur le budget primitif - CAISSE DES ECOLES DE REILLANNE 2025

Le un avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 17 Mars 2025, s'est réunie en session ordinaire en Salle du Conseil, sous la présidence de Jean Paul CASSINI.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (6) : Muriel LAVAUT Jean Paul CASSINI Marion ANDLAUER Cécile ABBAS Amandine PETIT Elodie DUFOUR

Procurations (0) :

Absents et Excusés (4): Fanny LABESSOULHE Florian MONGIN Virginie VILLETTE Alexandra MAS CASULA

Secrétaire de séance : Muriel LAVAUT

Objet : Délibération sur le budget primitif - CAISSE DES ECOLES DE REILLANNE 2025

Monsieur CASSINI, présente le projet de budget de la caisse des écoles pour 2025:

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la CAISSE DES ECOLES DE REILLANNE,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la CAISSE DES ECOLES DE REILLANNE pour l'année 2025 présenté par Monsieur CASSINI,,

Ledit budget s'élève en dépenses et en recettes :

En recettes à la somme de : 98 471,17

En dépenses à la somme de : 82 350

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

004-210401600-DE_001CE_2025-DE

A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	71 350
65	Autres charges de gestion courante	11 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		82 350

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 471,17
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 000
74	Dotations et participations	30 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		98 471,17

Résultats du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à REILLANNE

Jean Paul CASSINI
Président de séance

Muriel LAVAUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025
Date de reception de l'AR: 02/04/2025
004-210401600-DE_001CE_2025-DE
A G E D I